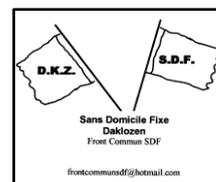


## RÉDUCTION DU PRIX DU LOYER POUR PERSONNES HANDICAPÉES OU À LA MUTUELLE



Très peu de gens le savent,

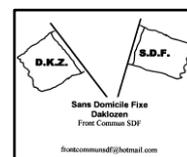
- Il faut être reconnu avec un handicap mutuelle de 66% au 1<sup>o</sup> janvier de l'année.
- C'est votre propriétaire qui paiera moins de précompte immobilier en septembre, et ensuite, il devra vous rembourser 125 € ou plus pour toute l'année.
- Pour cela, il faut introduire la demande et le dossier auprès de la mutuelle qui théoriquement se charge de tout (ou c'est le proprio qui doit demander un formulaire à l'administration des finances.
- L'inconvénient, c'est seulement en septembre que le proprio verra la différence et devra vous rembourser.
- Après que le propriétaire aura vu que cela fonctionne, on pourrait lui demander de diminuer le loyer mensuellement en fonction de sa réduction du précompte immobilier.

**NB :**

- Faut pas se faire d'illusion, la somme n'est pas extraordinaire : 125 €
- Il paraît qu'on peut demander avec effet rétroactif, même vis-à-vis d'un ancien propriétaire, un juriste expérimenté nous dit qu'effectivement, c'est vrai.

Front commun sdf [www.frontsdf.be](http://www.frontsdf.be) 0479/68 60 20

## RÉDUCTION DU PRIX DU LOYER POUR PERSONNES HANDICAPÉES OU À LA MUTUELLE



Très peu de gens le savent,

- Il faut être reconnu avec un handicap mutuelle de 66% au 1<sup>o</sup> janvier de l'année.
- C'est votre propriétaire qui paiera moins de précompte immobilier en septembre, et ensuite, il devra vous rembourser 125 € ou plus pour toute l'année.
- Pour cela, il faut introduire la demande et le dossier auprès de la mutuelle qui théoriquement se charge de tout (ou c'est le proprio qui doit demander un formulaire à l'administration des finances.
- L'inconvénient, c'est seulement en septembre que le proprio verra la différence et devra vous rembourser.
- Après que le propriétaire aura vu que cela fonctionne, on pourrait lui demander de diminuer le loyer mensuellement en fonction de sa réduction du précompte immobilier.

**NB :**

- Faut pas se faire d'illusion, la somme n'est pas extraordinaire : 125 € par an
- Il paraît qu'on peut demander avec effet rétroactif, même vis-à-vis d'un ancien propriétaire, un juriste expérimenté nous dit qu'effectivement, c'est vrai.

Front commun sdf [www.frontsdf.be](http://www.frontsdf.be) 0479/68 60 20